

Annexe 1



Tarifs année scolaire 2026-2027


Inscription

	<u>Ecole</u>	<u>Collège</u>
Frais d'inscription	50€ (Non remboursable)	
Acompte (Pour l'inscription ou la réinscription Versé au dépôt du dossier déduit de la facture annuelle)	140€ Remboursable en cas de force majeure (Déménagement, mutation, séparation)	160€ Remboursable en cas de force majeure (Déménagement, mutation, séparation)

Contribution familiale mensuelle (11 mois de septembre à juillet)

Comment déterminer votre quotient familial :

- Repérer sur votre avis d'imposition de l'année 2025 (revenus de l'année 2024) la case intitulée revenu fiscal de référence
- Diviser ce revenu par le nombre de parts fiscales (en bas de la page 2 sur l'avis d'imposition)
Quotient familial (QF) = revenu fiscal de référence / nombre de parts du foyer

 L'avis d'imposition :

Il sera demandé à chaque famille en début d'année pour déterminer la catégorie, A, B, C, D, E ou F.

Les familles qui ne souhaitent pas fournir leur fiche d'imposition seront automatiquement dans la tranche haute.

Personnes mariées : Avis d'imposition 2025 sur les revenus de l'année 2024

Personnes vivant maritalement : Avis d'imposition 2025 des 2 parents

Parents en instance de divorce : Avis d'imposition 2025 du parent qui va avoir la charge de l'enfant

Parents divorcés ou séparés : Avis d'imposition 2025 du parent qui a la charge de l'enfant

Garde alternée : Avis d'imposition 2025 des 2 parents (une moyenne des contributions sera effectuée).

Si un changement intervenait dans votre situation merci de nous en tenir informés.

Quotient familial	Catégorie	<u>Ecole</u>	<u>Collège</u>
Inférieur à 8000 €	A	68 €	79 €
De 8001 à 12000 €	B	75 €	85 €
De 12001 à 16000 €	C	84 €	93 €
De 16001 à 20000 €	D	93 €	101 €
De 20001 à 24000 €	E	104 €	113 €
Supérieur à 24000 €	F	114 €	122 €

 Les réductions :

Elles s'appliquent à la contribution familiale uniquement.

A partir du 2ème enfant inscrit dans l'établissement sur l'année scolaire en cours, moins 20%.

Aides financières :

AU COLLEGE (sous certaines conditions)


1. **Bourses des Collèges** : dossier de demande envoyé par mail en septembre. A remplir et à déposer au secrétariat le plus rapidement possible.
2. **Restauration** : aides accordées sous condition de ressources. Les demandes sont à faire en ligne sur le site ecollege31.fr mis en place par le conseil départemental de la Haute-Garonne, dès le mois de juin.
3. **Transport** : Contact sur le site www.haute-garonne.fr ou au 0800 011 593 (appel gratuit) à déposer début juin.

AUTRE AIDE ECOLE /COLLEGE

4. Un fonds de soutien peut être accordé par l'OGEC de l'établissement Ecole-Collège Ste Marie de Nevers, de façon exceptionnelle, à des familles en grande difficulté.

 Participation aux frais :

<u>Ecole</u>		<u>Collège</u>
Maternelle Somme annuelle de 55 € demandée aux familles pour les fournitures scolaires.	Elémentaire Somme annuelle de 70 € à 90 € (CP) demandée aux familles pour les fournitures scolaires. En fonction des classes des fichiers individuels seront à régler en cours d'année.	Somme forfaitaire mensuelle prélevée de 22€ pour : <ul style="list-style-type: none"> - Abonnements, licences numériques - Sorties pédagogiques - Options et ateliers - Intervenants extérieurs sur diverses thématiques éducatives, point Ecoute - Formation Premiers Secours - Education à la Relation
Frais exploitation logiciels 4 € mensuel. (Edulivrets, Ecole Directe...)		
		Frais facultatifs L'Association Sportive : 30 euros /an (sous couvert de la prise en charge des lignes de piscine par la mairie)

 **La demi-pension à la journée : Le tarif inclut la société prestataire API et les frais inhérents au self et à l'encadrement des élèves au self et sur la cour.**

<u>Ecole</u>	<u>Collège</u>
Choix 1 : Forfait 4 ou 5 jours facturé mensuellement sur 10 mois 5,50 €	Choix 1 : Forfait 4 ou 5 jours facturé mensuellement sur 10 mois 6,60 €
Choix 2 : Tarif hors forfait (au nombre réel de repas pris) 6 €	Choix 2 : Tarif hors forfait (au nombre réel de repas pris) 7 €
Après accord de la direction, tout élève restant sur la pause méridienne sans prise de repas de cantine sera facturé 2 € par jour pour frais d'encadrement et de surveillance.	

 Etude et garderie

<u>Ecole</u>		<u>Collège</u>
Garderie gratuite le matin de 7h30 à 8h30		Ouverture à 7h45
Maternelle	Primaire	Proposition d'aide aux devoirs le mercredi de 13h à 14h
Garderie à partir de 17h	Etude encadrée (16h30 à 17h45) Ou Etude encadrée+ garderie (16h30 à 18h30) Ou Garderie à partir de 17h	
25 € par mois (3 ou 4 jours par semaine) 12,50 € par mois (1 à 2 jours par semaine)		Fermeture à 17h
Garderie occasionnelle 3 €		
Accueil mercredi matin (de 8h à 12h30) 15 €		
Au-delà de 18h30, le soir et de 12h30 le mercredi, tout dépassement d'heure sera facturé 10€ les 5mn		

✚ Modalités de paiement :

En cas de départ en cours d'année, tout mois commencé est dû.

Le paiement de la scolarité s'effectue par 11 prélèvements automatiques de septembre à juillet.

Le paiement de la restauration avec forfait s'effectue par 10 prélèvements automatiques de septembre à juin.

Pour tout autre forme de règlement, un supplément de 3€ mensuel sera facturé afin de couvrir les frais de gestion et le traitement du règlement.

✚ Assurance scolaire :

Votre enfant est couvert du premier jour de la rentrée scolaire au 31 août de l'année suivante par la **Mutuelle Saint Christophe**, sur les temps scolaires et extras scolaires (<https://www.saint-christophe-assurances.fr/>).

Cette couverture est entièrement prise en charge par l'établissement.

✚ Sorties et voyages scolaires :

Durant l'année scolaire, des voyages organisés par les professeurs pourront être proposés à vos enfants. Une participation peut alors être demandée aux familles.

✚ APEL (Association des Parents de l'Ecole Libre)

La cotisation annuelle est familiale et facultative. Elle est prélevée le premier trimestre et s'élève à 28€.

19€ sont reversés à L'APEL national et vous permettent de recevoir le journal de L'APEL "Famille et Education".

9€ restent à la disposition de l'APEL de l'établissement pour des projets internes à financer.

Monsieur et Madame.....,

parents de(s) (l')élève(s)..... en classe de.....

certifient avoir pris connaissance du présent document et s'engagent à respecter ce qui a été convenu.

Toulouse, le

Signature :

Pour l'OGEC,

Canion Marie-France

Chef d'établissement coordinateur école collège Sainte Marie De Nevers

